

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT,

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-141 : BUDGET ESPACE AQUA'NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N°03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2012-033 du 21 février 2012 relative au vote du budget primitif de l'Espace Aqua'Noblat de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la Délibération n° 2012-077 du 30 mai 2012 relative au vote de la décision modification n°01 du budget de l'Espace Aqua'Noblat de la Communauté de Communes de Noblat et modifié le 30 mai 2012

Vu la Délibération n°2012-114 du 6 décembre 2012 relative au vote de la décision modificative n°02 du budget de l'Espace Aqua'Noblat de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif de l'Espace Aqua'Noblat voté le 21 février 2012 et modifié le 30 mai 2012 et le 6 décembre 2012.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
60612		413	Energies - Electricité	20 000,00	160 000,00
6156		413	Maintenance	15 000,00	51 000,00
TOTAL				35 000,00	

RECETTES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
7552		413	Sub budget principal	35 000,00	441 727,00
TOTAL				35 000,00	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la décision modificative n°03 du budget primitif de l'Espace Aqua'Noblat de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :


Le Président,
Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA NOBLAT - DECISION MODIFICATIVE N.03

Date de transmission de l'acte : 21/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2012

Numéro de l'acte : 2012-141 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121220-2012-141-DE

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires